

pour les maladies aiguës et de \$1,500 pour les maladies chroniques ne manque certainement pas de générosité. De fait,—je m'en suis rendu compte aux réunions que nous avons eues,—les provinces nous sont reconnaissantes de cette assistance unique.

M. GREEN: Le troisième poste a trait à la subvention générale aux services de santé. Deux questions se posent ici. Lors de la déclaration primitive, on a dit que la subvention serait éventuellement portée de 35c. à 50c. par personne. La somme ici prévue ne tient pas compte de ce relèvement.

L'hon. M. MARTIN: Si.

M. GREEN: Procède-t-on encore ainsi?

L'hon. M. MARTIN: Un montant de 5c. est versé chaque année, jusqu'à ce que la somme de 50c. soit complétée.

M. GREEN: Le ministre a dit il y a quelques instants que l'aide dans la lutte contre l'arthrite serait fournie à même ce crédit.

L'hon. M. MARTIN: En effet.

M. GREEN: Peut-il nous donner de plus amples explications quant à la façon dont cette aide est accordée? En quoi consiste-t-elle?

L'hon. M. MARTIN: Avant que le paiement de ces subventions ait été annoncé, le Conseil fédéral de la santé avait, depuis deux ou trois ans surtout, eu l'occasion de se mettre en communication avec toutes les provinces, et depuis quelques mois je me suis moi-même entretenu avec des représentants de l'Association médicale canadienne, par l'intermédiaire d'un comité spécial chargé de discuter ces questions avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de façon que ce dernier pût connaître les vues des membres de la profession médicale. Ce nouveau plan de santé nationale est fondé sur ces discussions qui ont eu lieu avec des groupes officiels et officieux. La subvention afférente à la santé publique comporte d'abord, entre autres choses, la création d'autres unités sanitaires de comté ou de district et l'expansion des unités sanitaires déjà existantes par l'accroissement de leur personnel et l'amplification des moyens dont elles disposent; en second lieu, l'expansion du programme d'hygiène infantile et maternelle; en troisième lieu, l'élaboration d'un programme visant la prévention et le traitement de la cécité; et en quatrième lieu, l'élaboration de programmes dans le domaine de l'instruction en matière d'hygiène, de la lutte contre la poliomyélite, l'arthrite et d'autres affections non particulièrement visées par les subventions.

Quant à l'arthrite, nous avons favorisé l'institution, grâce à une conférence tenue à Ottawa, de la Société canadienne de la lutte contre l'arthrite et le rhumatisme, organisme d'envergure nationale sous la présidence du Dr Wallace Graham, ancien collaborateur de lord Horder, et reconnu comme le plus éminent rhumatologue du Canada. Cette société recevra l'aide voulue pour poursuivre ses travaux contre la maladie de l'arthrite grâce à des ententes conclues avec les provinces et le Dominion. Il s'agit d'un programme à long terme.

Cette année, il ne sera peut-être pas possible d'utiliser tout l'argent voté. Quelques provinces ne pourront peut-être pas dépenser tout l'argent mis à leur disposition, mais notre ambition est de voir à ce que le crédit soit pleinement utilisé.

M. GREEN: Il y a des subventions spéciales pour l'enrayement du cancer, de la tuberculose et des maladies vénériennes, pour l'hygiène mentale et les enfants infirmes, mais n'y en a-t-il pas pour l'arthrite?

L'hon. M. MARTIN: On a cru que les travaux en ce sens n'ont pas encore été assez poussés et que l'argent ne pourrait être sagement employé immédiatement. Le corps médical et les provinces elles-mêmes préfèrent que l'affectation à cette fin soit comprise dans la subvention générale à l'égard de l'hygiène publique.

M. WRIGHT: Le ministre a dit que le crédit ne serait peut-être pas entièrement dépensé cette année, vu que les provinces ne pourront consentir des subventions équitables.

L'hon. M. MARTIN: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Il est beau de proposer que nous dépensions de l'argent pour enrayer telle ou telle maladie, mais ce n'est pas si facile que cela de le dépenser, à moins de le faire peu sagement. En ce qui concerne la province que représente mon honorable ami, je puis lui dire que lors d'une récente conférence, un homme éminent de cette même province nous a dit qu'il est difficile parfois de dépenser de l'argent uniquement pour le dépenser; il ajoutait même qu'il fallait être extrêmement prudent en pareil cas. Nous avons dû procéder d'une façon ordonnée. J'ai quelque expérience au sujet de l'utilisation de certaines subventions de l'Institut de lutte au cancer, et je sais aussi quelles sortes de demandes certaines personnes ont établies pour les obtenir et comment elles ont été examinées. Ces demandes ne pouvaient être, en soi, d'aucune valeur pour le contrôle du cancer. C'est